



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation des hébergeurs touristiques non professionnels

Question écrite n° 29721

Texte de la question

M. Stéphane Viry attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur la situation des hébergeurs touristiques non professionnels (propriétaires de gîtes ou de maisons d'hôtes) eu égard à la crise du covid-19. Ces particuliers, dont l'activité constitue un revenu complémentaire et qui n'ont pas le statut juridique d'une entreprise, ne peuvent pas bénéficier des mesures mises en place par le Gouvernement en soutien aux acteurs professionnels. Cela est problématique car avec la crise sanitaire que la France vit, ces hébergements ne sont pas ou peu occupés. En effet, les touristes, français et étrangers, ne peuvent pas se déplacer librement sur le territoire. Les propriétaires de ces hébergements ne perçoivent donc plus de rentrée d'argent alors même que les dépenses, elles, ne cessent pas et que les investissements réalisés doivent être remboursés. Les petits hébergeurs touristiques non professionnels se retrouvent dans des situations difficiles, d'autant plus qu'ils n'ont aucune visibilité sur la reprise de l'activité du secteur touristique. Il souhaite connaître les mesures que le Gouvernement va mettre en place pour soutenir ces hébergeurs touristiques non professionnels.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Viry](#)

Circonscription : Vosges (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29721

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : [Économie et finances](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 mai 2020](#), page 3451

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)